

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA VENDÉE

Département : Santé Publique et Environnementale

affaire suivie par : Eric DUBOIS

Tél. : 02 72 01 57 36

Mél. : ars-dt85-spe@ars.sante.fr

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 13 février 2020

Qualité 2019 des zones de pêche à pied de loisir de Vendée

Durant l'année 2019, la Délégation Territoriale de l'ARS a contrôlé la qualité sanitaire de **18 gisements naturels de coquillages exploités en pêche à pied de loisir** répartis sur 12 communes du littoral vendéen (*voir carte jointe*). Les coquillages prélevés sont des huîtres creuses (12 sites), des moules (1 site), des pignons (3 sites) et des palourdes (2 sites).

1/ Modalités de contrôle de la qualité des zones de pêche à pied récréative

Les prélèvements sont assurés par les agents de l'ARS-DT85 et les préleveurs du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) durant les marées basses de vives eaux à raison par site d'une collecte par mois dans la mesure du possible. Ainsi, 218 prélèvements ont été réalisés dont 7 recontrôles suite à des dépassements de seuil de salubrité.

Les échantillons prélevés sont conservés au froid et transportés le jour même au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV).

Le laboratoire détermine la concentration en germes indicateurs de contamination fécale (*Escherichia coli*), suivant la méthode de dénombrement par impédancemétrie selon la norme NF V08-106. Le résultat d'analyse est exprimé en nombre d'unités formant des colonies (UFC) d'*Escherichia coli* pour 100 grammes de chair et de liquide intervalvaire (CLI).

Après chaque nouveau résultat d'analyse, l'ARS-DT85 transmet par courriel aux maires une fiche d'information. Cette fiche présente les résultats d'analyse, la qualité des coquillages pêchés et mentionne les recommandations sanitaires adaptées aux risques encourus par les consommateurs. Elle est affichée en mairie et sur les lieux d'accès à la zone de pêche à pied de loisir. **Les résultats sont également mis en ligne de façon mensuelle sur le site internet de l'ARS des Pays-de-la-Loire sous la rubrique « S'informer > Santé-environnement > Conseils pêche à pied / coquillage »** puis « Où pêcher en Pays de la Loire (pêche à pied) ? » <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>

2/ Classement des zones de pêche à pied récréative

En l'absence de dispositions réglementaires spécifiques, la qualité sanitaire des sites de pêche à pied récréative est évaluée à partir des exigences réglementaires microbiologiques de classement des zones de production conchylicoles. Selon leur qualité microbiologique 3 classes de qualité A, B et C sont définies d'après le Règlement CE n° 854/2004 (l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants ajoute un critère vis-à-vis des contaminants chimiques).

Par ailleurs, du fait de l'adoption du Codex Alimentarius, les critères de classement pour la catégorie A ont été modifiés. Ceci se traduit par la prise en compte de ces nouvelles règles pour l'établissement du classement depuis le 1^{er} janvier 2019 des sites de pêche à pied de loisir. Un site de pêche à pied récréative est de bonne qualité si 80% des résultats sont inférieurs ou égaux à 230 UFC/100g de CLI et si 100% des résultats sont inférieurs ou égaux à 700 UFC/100g de CLI. Par le passé, un site de bonne qualité présentait 100% de ses résultats inférieurs ou égaux à 230 UFC/100g de CLI.

Le classement de chaque zone de pêche à pied est défini à partir des résultats obtenus sur une période de 3 années calendaires.

La qualité sanitaire d'un site est déterminée en fonction du pourcentage de dépassement de quatre seuils de qualité microbiologique définis pour l'indicateur *Escherichia coli* : 230 ; 700 ; 4600 et 46 000. Chaque zone de pêche à pied de loisir se voit attribuer l'une des 4 **classes de qualité** suivantes :

Pêche à pied	Qualité du gisement	Seuils microbiologiques			
		Nombre d' <i>Escherichia coli</i> (UFC/100 g de CLI)			
		≤230	≤700	≤4 600	≤46 000
Autorisée	Bonne	Au moins 80 % des résultats	20 % des résultats maximum		
Tolérée	Moyenne	Au moins 90 % des résultats		10 % des résultats maximum	
Déconseillée	Médiocre	Au moins 90 % des résultats		10 % des résultats maximum	
Interdite	Mauvaise	Si les critères de la classe précédente ne sont pas respectés			

La qualité sanitaire des 18 sites surveillés par l'ARS-DT85 se répartit de la façon suivante (voir carte) :

Qualité du gisement	Nombre de sites		Recommandations sanitaires
	2018	2019	
Bonne	5	5	La consommation directe des coquillages est possible sans risque sanitaire
Moyenne	5	5	La consommation des coquillages ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé. Il est préférable de cuire les coquillages pêchés avant consommation.
Médiocre	5	6	La consommation des coquillages ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson des coquillages pêchés est vivement recommandée.
Mauvaise	3	2	La consommation des coquillages est interdite.

Suite à une très forte pluviométrie au mois de juin 2018 qui a engendré des mauvais résultats d'analyses sur plus de la moitié des sites, il a été décidé de ne pas retenir les données de juin 2018 qui n'étaient pas représentatifs de la qualité des sites suivis.

La qualité des zones de pêche à pied de loisir reste modérée (11 sites sont en qualité moyenne à médiocre). Le classement 2019 révèle une dégradation de la qualité sanitaire de deux sites (de moyenne à médiocre pour Les Charniers à Noirmoutier-en-l'Île, et de médiocre à mauvaise pour L'Herbaudière à Noirmoutier-en-l'Île) et une amélioration de trois sites (de médiocre à moyenne pour Sainte Anne à La Tranche-sur-Mer, et de mauvaise à médiocre pour Le Tanchet aux Sables d'Olonne et pour Fort Larron à Noirmoutier-en-l'Île).

Les sites de l'Herbaudière à Noirmoutier-en-l'Île et de l'Horloge aux Sables d'Olonne sont classés en mauvaise qualité, la pêche à pied de loisir y est donc interdite.

Vous trouverez en annexe pour chaque site une fiche synthétique présentant l'évolution des résultats des 3 dernières années.

3/ Interprétation des résultats d'analyse

Les coquillages marins bivalves (moules, huîtres, coques, palourdes...) filtrent des quantités importantes d'eau pour leurs besoins physiologiques (alimentation, respiration) et par là même concentrent les contaminants qui peuvent être présents dans l'eau et les sédiments.

La consommation de coquillages présentant une mauvaise qualité microbiologique peut entraîner l'apparition de symptômes similaires à une gastro-entérite : maux de ventre, diarrhées, nausées et vomissements. Dans des cas plus graves, des maladies infectieuses peuvent se développer comme l'hépatite A ou la salmonellose (fièvre typhoïde...).

La probabilité pour que se développe une pathologie chez le consommateur dépend conjointement de l'agent pathogène en cause (toxicité plus ou moins importante), de la quantité ingérée et de l'état physiologique et immunitaire du consommateur.

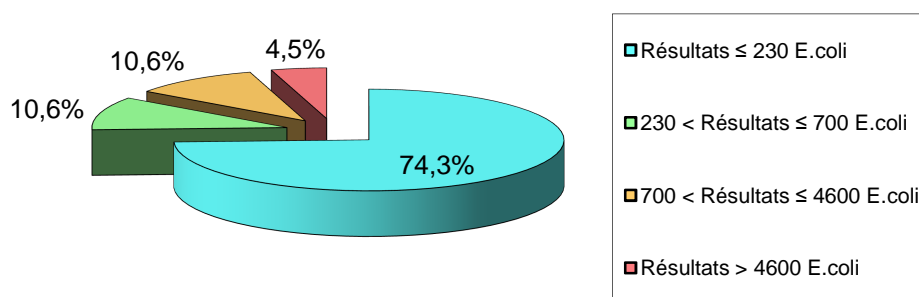
La qualité sanitaire des coquillages est appréciée pour chaque prélèvement en fonction des dénombrements microbiologiques. Le niveau de contamination détermine les mesures de gestion à mettre en oeuvre, qui vont des recommandations sanitaires aux interdictions de pêche.

L'introduction des règles du Codex Alimentarius dans le classement sanitaire des sites de pêche à pied de loisir a impliqué de revoir les seuils de qualification ponctuelle des prélèvements. L'ancien seuil de 1000 *E.coli* étant remplacé par 700 :

Nbr d' <i>E.coli</i> en UFC/100 g de CLI	Qualité sanitaire	Pratique de la pêche à pied de loisir
$E.coli \leq 230$	Bonne qualité	Autorisée sans restriction
$230 < E.coli \leq 700$	Légère contamination Qualité moyenne	Autorisée mais cuisson avant consommation recommandée
$700 < E.coli \leq 4600$	Contamination significative Qualité médiocre	Autorisée mais cuisson indispensable La consommation est déconseillée aux femmes enceintes, jeunes enfants et personnes immunodéprimées
$E.coli > 4600$	Forte contamination Mauvaise qualité	Interdite

Sur 218 analyses réalisées en 2019, 56 résultats (**25,7%**) révèlent une contamination (>230 *E.coli*). C'est plus qu'en 2018 (22,5%). Par ailleurs, on constate également **une détérioration** au regard de la moyenne des contaminations (23%) des 3 années précédentes.

Conformité des analyses 2019



Ces contaminations peuvent conduire à des fermetures temporaires des zones de pêche à pied de loisir dès lors qu'un résultat supérieur à 4600 *E.coli* est observé. La levée de ces interdictions de ramassage et de consommation de coquillages est conditionnée par le retour à des résultats d'analyses inférieurs à cette valeur.

4/ Fermetures de site et faits marquants

• 10 fermetures temporaires

⇒ 4 en lien avec les résultats du contrôle sanitaire (contamination bactérienne) :

- ✓ Le site des **Charniers à Noirmoutier**
 - le 04/07 : 9900 *E.coli*
 - source de pollution non identifiée
 - zone interdite à la pêche à pied de loisir du 05/07 au 11/07/2019 (résultat des recontrôles du 05/07 : 7300 *E.coli* et du 09/07 : <67 *E.coli*)
 - Zone déclassée en qualité médiocre cette année.

- ✓ Le site de **L'Herbaudière à Noirmoutier**
 - le 03/09 : 7500 *E.coli*
 - source de pollution non identifiée
 - zone interdite à la pêche à pied de loisir du 06/09 au 12/09/2019 (résultat du recontrôle du 11/09 : 140 *E.coli*)
 - Zone déclassée en mauvaise qualité cette année.

- ✓ Le site du **Golf à Saint-Jean-de-Monts**
 - le 16/09 : 4800 *E.coli*
 - source de pollution non identifiée
 - zone interdite à la pêche à pied de loisir du 17/09 au 30/09/2019 (résultat des recontrôles du 18/09 : 4600 *E.coli* et du 26/09 : 400 *E.coli*)
 - Zone classée en qualité médiocre.

- ✓ Le site de la **Grande Plage à Saint-Gilles-Croix-de-Vie**
 - le 03/07 : 8600 *E.coli*
 - source de pollution non identifiée
 - zone interdite à la pêche à pied de loisir du 05/07 au 15/07/2019 (résultat des recontrôles du 05/07 : 19 000 *E.coli* et du 09/07 : 3500 *E.coli*)
 - Zone classée en qualité médiocre.

- ⇒ **2 fermetures en lien avec des travaux de dragage** (port) :
 - ✓ **La Grande Plage à Saint-Gilles-Croix-de-Vie :**
 - interdiction du 4 novembre 2019 au 31 mars 2020
 - Zone classée en médiocre qualité.
 - ✓ **L'Herbaudière à Noirmoutier :**
 - interdiction du 19 octobre 2018 au 4 février 2019
 - Zone déclassée en mauvaise qualité cette année.

- ⇒ **1 fermeture liée à des résultats de l'autosurveillance** (réalisée en complément des contrôles ARS)
 - ✓ **La Grande Plage à Saint-Gilles-Croix-de-Vie :**
 - zone fermée préventivement en raison d'une mortalité élevée de pignons le 24 juillet
 - interdiction reconduite du 1er août au 3 octobre 2019 : suite aux résultats des contrôles du 30/07 (autosurveillance) : 6600 *E.coli*, du 29/08 (ARS) : 6700 *E.coli*, du 02/09 (ARS) : 3800 *E.coli* et du 18/09 (autosurveillance) : <67 *E.coli*
 - Zone classée en qualité médiocre.

- ⇒ **1 fermeture pour alerte phytotoxines**
 - ✓ **Ile d'Yeu :**
 - pêche à pied interdite suite à la mise en évidence de toxines lipophiles dans les coquillages issus de la zone de production conchylicole «072 - Vendée Nord - 072-S-026 Yeu sablaire».
 - période d'interdiction : du 2 mai au 11 juillet 2019

- ⇒ **2 fermetures liées à de mauvais résultats du contrôle sanitaire pour les eaux de baignade**
 - ✓ **La Normandelière à Brétignolles :**
 - zone fermée suite au dépassement de la valeur seuil de 370 Entérocoques intestinaux (805 le 9 août 2019) dans l'eau de mer.
 - période d'interdiction : du 10 au 11 août 2019
 - ✓ **Le Marais Girard à Brétignolles-sur-Mer :**
 - zone fermée suite au dépassement de la valeur seuil de 370 Entérocoques intestinaux (1415 le 29/08, puis 851 le 31/08) dans l'eau de mer.
 - période d'interdiction : du 1er au 5 septembre 2019

- **3 sites interdits à l'année** (épisodes récurrents de contaminations bactériennes) :
 - ✓ **Le Tanchet et la Grande Plage « Horloge » aux Sables d'Olonne :**
 - sources de pollution identifiées :
 - émissaire de phare Rouge
 - ruisseau du lac du Tanchet
 - Zones interdites à la pêche à pied de loisir depuis 1998. Ces deux sites font l'objet d'un accord de programmation (AELB) dans l'objectif de restaurer leur qualité bactériologique.
 - ✓ **Fort Larron à Noirmoutier-en-l'Île :**
 - pas de source de pollution identifiée
 - Zone interdite à la pêche à pied de loisir depuis le 1er janvier 2019. Faisant suite à l'amélioration du classement (de mauvaise à médiocre qualité), cette interdiction pourra être levée.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES ZONES DE PECHE A PIED RECREATIVE

Classement 2019

(établi à partir des résultats des années 2017, 2018 et 2019)



Qualité des sites de pêche à pied de loisir

- Gisement de bonne qualité : Pêche autorisée
- Gisement de qualité moyenne : Pêche tolérée
- Gisement de qualité médiocre : Pêche déconseillée
- Gisement de mauvaise qualité : Pêche interdite



0 5 10 20 Km

PECHE A PIED DE LOISIR - 18 sites

CLASSEMENT 2020 par ordre de qualité décroissante (d'après les résultats des 3 dernières années)

Commune	Nom du site	Espèce	Catégorie	Classement
BARBATRE / BEAUVOIR SUR MER	Le Gois	palourdes	Fouisseur	Autorisé
BOUIN	Les Poloux	huîtres	Non fouisseur	Autorisé
L'EPINE	Le Devin	huîtres	Non fouisseur	Autorisé
LA TRANCHE SUR MER	Le Grouin	huîtres	Non fouisseur	Autorisé
NOIRMOUTIER EN L'ILE	Le Cob	huîtres	Non fouisseur	Autorisé
BRETIGNOLLES SUR MER	La Sauzaie	huîtres	Non fouisseur	Toléré
L'EPINE / LA GUERINIERE	La Loire	huîtres	Non fouisseur	Toléré
BRETIGNOLLES SUR MER	La Normandelière	huîtres	Non fouisseur	Toléré
LA TRANCHE SUR MER	Sainte Anne	huîtres	Non fouisseur	Toléré
LA TRANCHE SUR MER	L'Aunis	huîtres	Non fouisseur	Toléré
SAINT JEAN DE MONTS	Le Golf	pignons	Fouisseur	Déconseillé
NOIRMOUTIER EN L'ILE	Les Charniers	huîtres	Non fouisseur	Déconseillé
ST-HILAIRE DE RIEZ	Sion	moules	Non fouisseur	Déconseillé
LES SABLES D'OLONNE	Le Tanchet	huîtres	Non fouisseur	Déconseillé
NOIRMOUTIER EN L'ILE	Fort Larron	palourdes	Fouisseur	Déconseillé
ST-GILLES-CROIX-DE-VIE	La Grande Plage	pignons	Fouisseur	Déconseillé
NOIRMOUTIER EN L'ILE	L'Herbaudière	huîtres	Non fouisseur	Interdit
LES SABLES D'OLONNE	L'Horloge (La Grande Plage)	pignons	Fouisseur	Interdit

NB : pour chaque classe de qualité, le classement des sites par ordre de qualité décroissante est effectué en fonction du % de résultats ≤ 230

Ex : le site du Devin (97,2% ≤ 230) est de meilleure qualité que le site du Grouin (97,1% ≤ 230), qui est de meilleure qualité que le site du Cob (94,4% ≤ 230), etc.

PECHE A PIED DE LOISIR

QUALITE SANITAIRE DES GISEMENTS NATURELS DE COQUILLAGES EN VENDEE CLASSEMENT 2020 (d'après les résultats des 3 dernières années)

		Qualité
NOIRMOUTIER EN L'ILE		
Fort Larron	palourdes	médiocre
Le Cob	huîtres	bonne
Les Charniers	huîtres	médiocre
L'Herbaudière	huîtres	mauvaise
L'EPINE		
Le Devin	huîtres	bonne
L'EPINE / LA GUERINIERE		
La Loire	huîtres	moyenne
BOUIN		
Les Poloux	huîtres	bonne
BARBATRE / BEAUVOIR SUR MER		
Le Gois	palourdes	bonne
SAINT JEAN DE MONTS		
Le Golf	pignons	médiocre
ST-HILAIRE DE RIEZ		
Sion	moules	médiocre
ST-GILLES-CROIX-DE-VIE		
La Grande Plage	pignons	médiocre
BRETIGNOLLES SUR MER		
La Sauzaie	huîtres	moyenne
La Normandelière	huîtres	moyenne
LES SABLES D'OLONNE		
L'Horloge (La Grande Plage)	pignons	mauvaise
Le Tanchet	huîtres	médiocre
LA TRANCHE SUR MER		
Le Grouin	huîtres	bonne
L'Aunis	huîtres	moyenne
Sainte Anne	huîtres	moyenne

PECHE A PIED DE LOISIR
QUALITE SANITAIRE DES GISEMENTS NATURELS DE COQUILLAGES
CLASSEMENT au 1er janvier 2020 : effectif et pourcentage par classe
(d'après les résultats des 3 dernières années)

NB : pour chaque classe de qualité, le classement par ordre de qualité décroissante est effectué en fonction du % de résultats ≤ 230

Nom du site : Le Gois

Commune : BARBATRE

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤ 230	100,0%
≤ 230	12	100%	11	100%	12	100%	35	100%	≤ 700	100,0%
]230-700]		0%		0%		0%	0	0%	≤ 4600	100,0%
]700-4600]		0%		0%		0%	0	0%	≤ 46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Bonne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	<130		78		<67		<130			

Nom du site : Les Poloux

Commune : BOUIN

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤ 230	100,0%
≤ 230	12	100%	11	100%	12	100%	35	100%	≤ 700	100,0%
]230-700]		0%		0%		0%	0	0%	≤ 4600	100,0%
]700-4600]		0%		0%		0%	0	0%	≤ 46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Bonne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	<67		<67		190		190			

Nom du site : Le Devin

Commune : EPINE (L')

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤ 230	97,1%
≤ 230	12	100%	11	100%	11	92%	34	97%	≤ 700	100,0%
]230-700]		0%		0%	1	8%	1	3%	≤ 4600	100,0%
]700-4600]		0%		0%		0%	0	0%	≤ 46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Bonne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	<67		<67		260		260			

Nom du site : Le Grouin

Commune : TRANCHE-SUR-MER (LA)

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	97,1%
≤230	12	100%	11	100%	11	92%	34	97%	≤700	100,0%
]230-700]		0%		0%	1	8%	1	3%	≤4600	100,0%
]700-4600]		0%		0%		0%	0	0%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Bonne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	130		<67		300		300			

Nom du site : Le Cob

Commune : NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	94,3%
≤230	11	92%	10	91%	12	100%	33	94%	≤700	100,0%
]230-700]	1	8%	1	9%		0%	2	6%	≤4600	100,0%
]700-4600]		0%		0%		0%	0	0%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Bonne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	490		240		220		490			

Nom du site : La Sauzaie

Commune : BRETIGNOLLES-SUR-MER

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	94,3%
≤230	11	92%	10	91%	12	100%	33	94%	≤700	94,3%
]230-700]		0%		0%		0%	0	0%	≤4600	100,0%
]700-4600]	1	8%	1	9%		0%	2	6%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Moyenne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	1300		1300		200		1300			

Nom du site : La Loire

Commune : GUERINIERE (LA)

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	91,4%
≤230	10	83%	10	91%	12	100%	32	91%	≤700	94,3%
]230-700]		0%	1	9%		0%	1	3%	≤4600	100,0%
]700-4600]	2	17%		0%		0%	2	6%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Moyenne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	3000		450		<130		3000			

Nom du site : La Normandelière

Commune : BRETIGNOLLES-SUR-MER

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	88,6%
≤230	10	83%	9	82%	12	100%	31	89%	≤700	94,3%
]230-700]	1	8%	1	9%		0%	2	6%	≤4600	100,0%
]700-4600]	1	8%	1	9%		0%	2	6%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Moyenne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	1300		970		220		1300			

Nom du site : L'Aunis

Commune : TRANCHE-SUR-MER (LA)

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	85,7%
≤230	9	75%	9	82%	12	100%	30	86%	≤700	97,1%
]230-700]	3	25%	1	9%		0%	4	11%	≤4600	100,0%
]700-4600]		0%	1	9%		0%	1	3%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Moyenne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	700		1200		230		1200			

Nom du site : Sainte Anne

Commune : TRANCHE-SUR-MER (LA)

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	10	-	33	-	≤230	84,8%
≤230	10	83%	9	82%	9	90%	28	85%	≤700	97,0%
]230-700]	2	17%	1	9%	1	10%	4	12%	≤4600	100,0%
]700-4600]		0%	1	9%		0%	1	3%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%		0%	0	0%	Qualité	Moyenne
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	540		1200		690		1200			

Nom du site : Le Golf

Commune : SAINT-JEAN-DE-MONTS

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	74,3%
≤230	9	75%	8	73%	9	75%	26	74%	≤700	85,7%
]230-700]	1	8%	1	9%	2	17%	4	11%	≤4600	97,1%
]700-4600]	2	17%	2	18%		0%	4	11%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%	1	8%	1	3%	Qualité	Médiocre
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	2900		2200		4800		4800			

Nom du site : Les Charniers

Commune : NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	71,4%
≤230	10	83%	8	73%	7	58%	25	71%	≤700	82,9%
]230-700]		0%	2	18%	2	17%	4	11%	≤4600	97,1%
]700-4600]	2	17%	1	9%	2	17%	5	14%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%		0%	1	8%	1	3%	Qualité	Médiocre
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	900		2300		9900		9900			

Nom du site : Sion

Commune : SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	65,7%
≤230	9	75%	8	73%	6	50%	23	66%	≤700	82,9%
]230-700]	1	8%	2	18%	3	25%	6	17%	≤4600	97,1%
]700-4600]	1	8%	1	9%	3	25%	5	14%	≤46000	100,0%
]4600-46000]	1	8%		0%		0%	1	3%	Qualité	Médiocre
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	5300		1900		3600		5300			

Nom du site : Le Tanchet

Commune : SABLES-D'OLONNE (LES)

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤230	57,1%
≤230	7	58%	7	64%	6	50%	20	57%	≤700	74,3%
]230-700]	1	8%	3	27%	2	17%	6	17%	≤4600	91,4%
]700-4600]	2	17%	1	9%	3	25%	6	17%	≤46000	100,0%
]4600-46000]	2	17%		0%	1	8%	3	9%	Qualité	Médiocre
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	>16000		3000		8600		>16000			

Nom du site : Fort Larron

Commune : NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%		
N	12	-	12	-	12	-	36	-	≤230	55,6%
≤230	5	42%	7	58%	8	67%	20	56%	≤700	69,4%
]230-700]	3	25%		0%	2	17%	5	14%	≤4600	91,7%
]700-4600]	4	33%	2	17%	2	17%	8	22%	≤46000	100,0%
]4600-46000]		0%	3	25%		0%	3	8%	Qualité	Médiocre
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	2300		8300		1500		8300			

Nom du site : La Grande Plage

Commune : SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%	≤230	
N	9	-	7	-	11	-	27	-	≤700	29,6%
≤230	4	44%	3	43%	1	9%	8	30%	≤4600	55,6%
]230-700]	3	33%	1	14%	3	27%	7	26%	≤46000	92,6%
]700-4600]	2	22%	3	43%	5	45%	10	37%	Qualité	Médiocre
]4600-46000]		0%		0%	2	18%	2	7%		
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	2400		3900		8600		8600			

Nom du site : L'Herbaudière

Commune : NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%	≤230	
N	12	-	9	-	11	-	32	-	≤700	50,0%
≤230	4	33%	5	56%	7	64%	16	50%	≤4600	62,5%
]230-700]		0%	3	33%	1	9%	4	13%	≤46000	87,5%
]700-4600]	5	42%	1	11%	2	18%	8	25%	Qualité	Mauvaise
]4600-46000]	3	25%		0%	1	9%	4	13%		
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	27000		2300		7500		27000			

Nom du site : L'Horloge

Commune : SABLES-D'OLONNE (LES)

	2017		2018		2019		3 années		Classement	
	n	%	n	%	n	%	n	%	≤230	
N	12	-	11	-	12	-	35	-	≤700	34,3%
≤230	5	42%	6	55%	1	8%	12	34%	≤4600	62,9%
]230-700]	3	25%	3	27%	4	33%	10	29%	≤46000	85,7%
]700-4600]	2	17%	1	9%	5	42%	8	23%	Qualité	Mauvaise
]4600-46000]	2	17%	1	9%	2	17%	5	14%		
>46000		0%		0%		0%	0	0%		
Max	9200		7600		9400		9400			